

Séance du 5 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation faite le vingt-neuf septembre deux mille dix-sept.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Votants : 14 Pour : 14

Étaient présents 12 MM. Claude MARTIAL - Anne BERNARD - Lucette GALIDIE - Alain GERVAIS - Alain PITON – Bruno LEROUX – Olivier MENERET - Valérie BROSSARD - Marie-Hélène GENDREAU-BIDAN - Maria PEREIRA - Karen PELLETAN - Didier GUIGNARD

Absents excusés 2: Mme Lysliane HUTHER qui a donné pouvoir à Mme Valérie BROSSARD et Mr Dominique LABORDE qui a donné pouvoir à Anne BERNARD

Absent 1: Raphaël MAISTRE

Secrétaire de séance : Mme Lucette GALIDIE a été élue à l'unanimité.

I. COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE RÉUNION

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

II. TRAVAUX

1. Installations photovoltaïques

a) Salle Polyvalente

Le branchement de l'installation photovoltaïque sur la toiture par Enedis est prévu après le 17 octobre.

b) Salle Jean Moulin

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que, lors de la précédente réunion, il a été décidé d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle Jean Moulin.

Comme pour la salle polyvalente le CRER propose de nous aider pour la réalisation de ce programme et d'approuver la convention qui en découle, dont lecture est faite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte la convention du CRER dont les honoraires s'élèvent à 2 925,00 € HT.

2. Voirie

- Le broyage sur les bernes des voies communales sera terminé dans la semaine du 10 octobre. Monsieur le Maire demande aux conseillers de signaler les arbres ou haies qui débordent sur la voie. Un courrier sera adressé aux propriétaires.
- Route de St Genis : 13 poteaux protégeant le chemin piétonnier ont été endommagés et devront être remplacés.

3. Cabine téléphonique - Bibliothèque

L'ancienne cabine téléphonique du bourg a été aménagée par les ouvriers communaux en bibliothèque d'échange. La commune installera une porte et un auvent. Une réflexion est en cours pour sa décoration.

4. Accès internet

a) Salle Polyvalente

Une parabole sera installée pour permettre l'accès à internet dans la salle polyvalente.

b) Salle du presbytère

Une autre sera peut-être nécessaire pour l'accès à internet de la salle de réunion du presbytère.

5. Achat de matériel

Après délibération sur l'achat d'un broyeur de végétaux pour les coupes d'arbres et de haies, il est demandé à M. PITON de présenter des devis de location de ce matériel.

6. Travaux d'électricité

L'électricien procédera aux réparations nécessaires et au remplacement de l'éclairage de la scène de la salle polyvalente et des cages d'escalier de l'école dans la 1ère semaine des vacances de Toussaint.

III. AFFAIRES SCOLAIRES

- Le Conseil a effectué une visite de l'école après la réfection complète des 6 salles de classe.
- ACM (Accueil Collectif de Mineurs) : une réunion aura lieu en fin d'année avec les parents et les enseignants sur l'arrêt des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et le retour à 4 jours d'école à partir de la rentrée 2018. Dans le but de rendre service aux familles, l'ACM accueillera les enfants le mercredi, sans confection du repas de midi. Un micro-ondes sera mis à disposition cependant.

IV. PROJET IMMOBILIER

Suite à la délibération du 4 septembre 2017 concernant l'achat et l'échange de terrains Route de St Genis, Jeudi 19 octobre, le géomètre réalisera les divisions parcellaires.

- Dans le cadre d'un projet AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt pour la redynamisation des centres bourgs) la SEMDAS pourrait accompagner la commune après l'achat du terrain et de la maison inoccupée derrière le bar.

V. COMPTES RENDUS DES REUNIONS

1. Syndicat Informatique SOLURIS

Forum du 29 septembre : Mme ROY expose plusieurs propositions faites aux communes :

- la numérisation des actes d'état-civil pour les transférer dématérialisés, coût : 0.50 centimes d'euros par acte en plus d'un forfait de 340 €
- la mise en place d'une sécurisation informatique pour éviter les cyber-attaques sera obligatoire en 2018.
- en 2018, les communes auront l'obligation de recevoir les correspondances dématérialisées (notaires, architectes, particuliers,...) avec les accusés de réceptions et des réponses rédigées sous la forme administrative conforme à la législation. Soluris nous propose de mettre en place une plateforme dédiée avec notre adresse mail. Coût 100 € la mise en place et ensuite 120 € par an.

2. Syndicat Mixte de la Seugne et du Trèfle

Le bureau d'étude SEGI présente la phase 2 de l'étude concernant le diagnostic porté sur le Trèfle. La qualité de l'eau est convenable. L'état des lieux est présenté avec les cas de détérioration des berges ou du cours d'eau. Les biefs des moulins permettent le maintien des zones humides. Le syndicat entretient 75 % des berges : il conviendrait de prévoir des abreuvoirs pour éviter leur affaissement par le bétail et faire des replantations et des poses de clôtures, peu onéreuses. Les CDC cotiseront désormais aux syndicats de rivière à la place des communes. La compétence relative à la destruction des ragondins qui dégradent les berges ne relève plus des départements mais des CDC à partir de 2018. Elles mettent à disposition en mairie des cages que les habitants peuvent demander.

Lors de la prochaine réunion, les actions seront programmées en fonction des chiffrages que le bureau d'étude va effectuer.

3. Commission cimetière

a) Local

Afin de sauvegarder le local situé dans l'angle Nord-Est, la commission préconise de couper immédiatement le buis qui a dépéri et de faire recouvrir le bâtiment. Le conseil pourra programmer une ouverture derrière le pied de buis pour un accès par le cimetière et le remplacement de la porte double vantaux, sur le côté du trottoir.

b) Concessions

150 concessions avaient été relevées. Environ 40 familles ont fait connaître leur désir de les conserver et environ 10 familles les abandonnent.

Il est recommandé que les ouvriers communaux laissent pousser la végétation sur les tombes, après la Toussaint pour mieux discerner celles qui sont réellement en état d'abandon.

4. Comité des Fêtes

- La journée randonnée a réuni 53 personnes.
- Des jeux de société seront organisés le 22 octobre. L'entrée est gratuite. La garderie prêtera des jeux pour les enfants.
- La seconde réunion des jeunes a lieu le 23 octobre
- Le Marché de Noël se déroulera le dernier dimanche de novembre.
- En juin 2018, le comité des fêtes fêtera ses 10 ans d'activités.

VI. QUESTIONS DIVERSES

1. Syndicat des Eaux

Le rapport 2016 sera adressé aux conseillers pour être voté à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

2. Sécurisation des abords de l'école

La Sous-Préfecture n'a pas communiqué sa réponse sur notre demande de subvention. Cependant, un PAVE concernant l'accessibilité des handicapés avait été établi avec : plateau pour réduction de la vitesse,

passages piétonniers, parkings, gestion de l'eau. Les travaux devront être réalisés en tenant compte des préconisations du PAVE.

3. Impasse du bar

L'acte est en cours concernant l'échange entre la commune et l'indivision Marchegay.

4. SNCF

La signalisation incombe à la commune qui doit changer ou consolider un panneau.

5. Tuiles

Il faudra se renseigner sur le prix que l'on pourrait demander pour la vente des anciennes tuiles, provenant du toit de la salle polyvalente.

6. Puits de village

Les puits de village sont à recenser et à sécuriser.